

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/09/2015**

Date d'affichage : **10/09/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO – René LE VIAVANT – Jean-François FARNET – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que l'association des amis des traditions de la fête de la Saint-Maur a dû faire face à des dépenses supplémentaires concernant les frais de transport de la poudre pour la Bravade 2015.

Afin de permettre de financer ces frais, estimés à 925 €, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « Les amis des traditions de la fête de la Saint-Maur » une subvention exceptionnelle d'un montant de 925 € pour l'exercice 2015.

N° 2015/142

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DES TRADITIONS DE LA FETE DE LA SAINT-MAUR »

CM 17/09/2015

N° 2015/142

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DES TRADITIONS DE LA FETE DE LA SAINT-MAUR »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Les amis des Traditions de la Fête de la Saint-Maur » pour l'année 2015 d'un montant de 925 €,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne Lansade
Marc Etienne LANSADE